

# LE SOLILOQUE DES MUETS DE STÉPHANE ROLAND

---

## NOTE D'INTENTION

« Deux espaces se complètent et se répondent : d'une part l'Indonésie, lieu des rencontres avec les victimes, espace « réel » des faits et de leur récit ; d'autre part le huis-clos du procès de La Haye, espace hors-temps de recul, d'analyse, à proprement parler de jugement, qui donnera aux récits recueillis sur le terrain une dimension plus juridique et universelle, celle de témoignages de crimes contre l'humanité.

### **L'Indonésie**

Le monde indonésien se dévoile sous la forme d'un road-movie. A la suite de militantes des droits de l'homme, je pars à la rencontre des victimes. J'explore les îles, me rendant en voiture, en avion, en train ou en bateau sur les lieux des massacres, discutant dans les arrières cours et les cuisines des maisons. Je partage des moments de vie avec ces anciens prisonniers politiques qui me révèlent, au détour de discussions, comment ils ont vécu et survécu à 1965. La beauté des paysages et la chaleur des sourires contrastent avec la lente plongée dans l'horreur des récits. Ce voyage révèle également l'héritage de la dictature du régime à travers la surveillance et les discriminations contemporaines subies par les victimes. Il montre par ailleurs les actions et la philosophie poursuivie par les militants et les jeunes générations, qui se battent pour une réhabilitation historique.

### **Les témoins**

Les interviews des anciens prisonniers politiques constituent la matière brute du film. Ils sont par définition extraordinaires, tant dans leur contenu qui exprime des situations exceptionnelles et d'état limite, que dans leur contexte contemporain, au regard de la difficulté pour les victimes de 1965 de s'exprimer.

Les témoignages ont été recueillis suivant un protocole qui tend au recueil d'informations exploitables de façon pénale. Il n'y a donc pas vraiment d'analyse de recul dans ces entretiens, ni de mise en scène ou de quelconque volonté de créer une émotion. Les témoins racontent simplement leur histoire, récits bruts et sans vernis des faits tels qu'ils s'en souviennent.

Je m'attache plus particulièrement à des personnages qui symbolisent des incarnations de quelques facettes saillantes de la complexité des événements, comme l'incarcération, les tortures ou les massacres pour les faits passés, mais aussi l'actuelle quête de réhabilitation et la jeune génération tournée vers l'avenir.

Néanmoins, des moments d'immersion donnent de l'épaisseur à ces témoignages et replacent les personnages dans leur contexte quotidien.

[...]

## **Parti-pris esthétique**

Si le tribunal populaire s'inspire des règles, des conventions, des compétences et des mises en œuvre d'un tribunal international réel, il n'en reste pas moins une imitation, une mise en scène avant tout dédiée à la communication vers un large public. Cette théâtralisation juridique inspire un traitement qui respecte à la fois la solennité des débats et l'authenticité des témoignages, mais qui les replace dans cette réalité artificielle, celle du fantasme d'un authentique procès international qui serait capable de rendre une justice applicable.

Faisant appel au film « La Jetée » de Chris Marker, les séquences du tribunal se construisent donc à partir de photos noir et blanc, montées sur les extraits sonores des débats enregistrés séparément par un dispositif recueillant toutes les sources microphoniques de tous les intervenants.

Ainsi le regard porté sur le tribunal est documentaire puisqu'il s'agit bien d'une situation réelle mais, de même que le tribunal populaire se décale d'un réel tribunal international, il se décale en exploitant l'intemporalité figée de la photographie monochrome et une narration, par défaut, photo-romancée. Ce traitement nourrit le sentiment d'un événement construit, un huis-clos théâtralisé et cérémonieux. Il exprime néanmoins le recul analytique de la justice et de l'expertise, tout en rendant compte de la dignité des témoignages dans ce décor solennel.

Par ailleurs, ces séquences d'images figées recentrent l'attention vers l'écoute sonore des récits, l'écoute demeurant une intention profonde de ce projet filmique.

## **LA NARRATION**

L'alternance des séquences Tribunal / Voyage produit une double narration de 1965. Le film s'articule autour des thèmes juridiques qui structuraient le tribunal : tortures, incarcération, meurtres, déportation... Les survivants en Indonésie illustrent les expertises juridiques avec leurs mots simples, leurs hésitations, leurs rires et leurs larmes. Les chapitres s'enchaînent de façon relativement ordonnée et séparée, mais peu à peu les histoires se croisent, les sons se mêlent, les dynamiques émotionnelles des deux univers se tissent.

Nulle narration extérieure ne viendra perturber cette alternance entre tribunal et récits de terrain, tant ces deux espaces narratifs suffisent à se répondre, à se compléter et à relancer les thématiques. Ainsi, de fil en aiguille, à travers les analyses des experts, les récits des victimes et leur transcription en terme pénal, nous abordons les diverses facettes d'un crime contre l'humanité impuni. »